

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°325/2016

OBJET : MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

L'An Deux Mil Seize
Le six décembre
A vingt et une heures

Le Conseil municipal,
Légalement convoqué s'est réuni à la MAIRIE en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

MM. VALLADE Michel - CAUET Claude - CHEVRIER Jean-Claude - DA PAULA Adélaïde - MORIN Dominique - THOMAS Josiane - CLAUX Chantal - CHOCHON-LAMBERT Isabelle - MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie - COUDERCHON Eric - HADJI Fahed - VOLPE Anthony - VINCENT Louis - CHOBLET Anne Marie - GUYON Maria - YOUNELHANA Abdelkader - DECATOIRE Réjane - SYLLA Aïssata - CLAUX Frédéric - DOUILLON Florence - METAY Annie - ROCHE Patrick - CRUZ Marie - BOSC Eric - BINET Jocelyne.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Monsieur ATTAL Frédéric a donné procuration à Madame THOMAS Josiane ;
Monsieur MURCIA Patrick a donné procuration à Monsieur VINCENT Louis ;
Madame JOLLY Marie Françoise a donné procuration à Monsieur VALLADE Michel ;
Monsieur SCHMIDT Frédéric a donné procuration à Monsieur CHEVRIER Jean-Claude.

**Nombre de
Conseillers**
29

PRESENTS
25

VOTANTS
29

SECRETARE :
Madame CHOBLET Anne Marie.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/12/2016

Application agréée E-koipre.com

095-219504383-20161206-B_325_016-DE

N°325/2016 – MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Dans notre Département, comme partout en France, le service public postal ne cesse de se dégrader : fermeture définitive ou temporaire de bureaux de poste, réduction des amplitudes horaires d'ouverture, suppressions de tournées de facteur, transferts d'activités postales dans des commerces, réduction du nombre d'agents....

A Pierrelaye, nous n'échappons pas à cette situation avec des fermetures ponctuelles de l'établissement postal souvent liées au manque d'effectifs. C'est aussi un bureau de poste ouvert à mi-temps durant le mois d'août obligeant les usagers à se déplacer sur Beauchamp pour réaliser les opérations courantes.

Les évolutions du service public postal impulsées par le groupe La Poste sont préoccupantes et inacceptables. Face à cette situation, des élus, des usagers, des salariés, des syndicalistes, des responsables associatifs tirent le signal d'alarme et sensibilisent l'opinion publique pour défendre et développer le service public de La Poste.

Plusieurs collectifs se créent et, pour sa part, le Bureau de l'Association des Maires de France a refusé de signer le contrat de présence postale pour 2017/2020 en cours de discussion avec l'Etat, la Poste et l'AMF.

Ce contrat prévoit, entre autres, de ne plus solliciter l'accord préalable des conseils municipaux pour les transformations de bureaux de poste. Seul, l'accord préalable du Maire serait sollicité ce qui empêcherait tout débat démocratique dans les instances élues. Pire, l'accord préalable du Maire ne serait pas sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

Le Bureau de l'AMF a aussi souligné la nécessité d'augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de poste.

Des propositions sont aussi formulées par les usagers et les salariés comme celle portant sur les commissions départementales de présence postale et territoriale (CDPPT). Il y aurait lieu qu'elles soient ouvertes aux associations d'usagers et aux représentants des salariés pour être consulté sur l'ensemble des évolutions et réorganisations du service postal qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

Dans une société de plus en plus inhumaine, inégalitaire, nos concitoyens ont besoin de protection, de solidarité, de services publics de qualité et de proximité. Le maillage des services publics doit être renforcé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

✓ **D'ADOPTER** la motion pour la défense du service public postal présentée ci-dessus ;

Vote :

Pour : 28

Abstention : 1 (Bosc)

Cette motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de France
- Monsieur le Président Directeur Général de La Poste
- Monsieur le Directeur départemental de La Poste
- Collectif «POSTE – CONVERGENCE DES SERVICES PUBLICS »

**ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 7 DECEMBRE 2016**

**LE MAIRE,
Michel VALLADE**



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2016

Application agréée E.espalte.com

095-2195 04883-20161206-D_325_2016-DE